

AVIS DE REPRISE GRADUELLE (12 juin 2020)

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC District de Québec

POUR JUIN 2020 ET ÉTÉ 2020 (du 6 juillet au 4 septembre)

Depuis le 1^{er} juin 2020, les activités régulières reprennent graduellement au Palais de justice de Québec. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir :

- les mesures de distanciation imposées au palais de justice doivent être respectées, et les présentations virtuelles demeurent fortement encouragées;
- comme principe d'application, vous devez **soumettre le plus rapidement possible** – selon les modalités suivantes – vos demandes de temps réservé et de gestion, dont plusieurs ont dû être reportées depuis mars 2020;
- voir le site internet de la Cour supérieure – division de Québec pour le modèle des nouveaux avis de présentation pour les salles 3.14 et 3.21;
- appliquer avec rigueur les consignes indiquées ci-après pour optimiser l'efficacité du travail du greffe.

I. EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE :

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : <ul style="list-style-type: none">– les demandes urgentes de toute nature (en matière civile et commerciale)– les demandes de soins (par visioconférence, sauf exception)	avant signification/notification, transmettre par courriel à : <u>conferenceqc@judex.qc.ca</u>
B.	Élargissement (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : Toutes les dates ont été comblées. Veuillez maintenant transmettre vos demandes en suivant le processus mis en place pour les audiences qui auront lieu à partir du 6 juillet 2020 dans vos districts respectifs.	
C.	Le temps réservé, avec ou sans témoins, de <u>30 minutes à 3 heures</u> : <ul style="list-style-type: none">– les dossiers seront entendus à compter du mardi 7 juillet 2020	réservation du temps par appel au greffier spécial les mercredis p.m., jeudis et vendredis de juin, et les mercredis p.m. de juillet et août (au 418 649-3506, poste 42283). Veuillez vous entendre préalablement sur trois dates possibles de présentation.

D.	Les demandes de gestion, incluant celles pour gérer les dossiers de pratique de <u>plus de trois heures</u> :	transmettre par courriel à : greffecivilquebec@justice.gouv.qc.ca en indiquant : « Gestion C.S. et le numéro de dossier », présentation les <u>vendredis de juin à compter du 19 juin</u> , et les <u>jeudis de juillet et août</u> (du 6 juillet au 4 septembre) – incluant l' appel du rôle provisoire de la veille, par conférence téléphonique
E.	Les demandes non contestées, sans temps d'audience ou pour homologation	transmettre par courriel à : greffecivilquebec@justice.gouv.qc.ca en indiquant : « Demande C.S. non contestée et le numéro de dossier »
F.	Les dossiers au fond (5 jours et moins) : – ceux reportés du 16 mars au 3 juillet 2020 – ceux qui devaient être appelés à l'appel du rôle du 5 juin 2020	feront l'objet d' appels du rôle par le juge coordonnateur du district; leurs dates vous seront prochainement communiquées
G.	Les dossiers de longue durée (6 jours et plus) : – ceux reportés du 16 mars au 3 juillet 2020; – ceux qui devaient être appelés à l'appel du rôle du 27 mars 2020	feront l'objet d' appels du rôle par le juge responsable des causes de longue durée; leurs dates vous seront prochainement communiquées
H.	Les demandes de conférences de règlement à l'amiable et séances de conciliation <u>déjà déposées</u>	vous serez contactés par Mme Josée Larouche, pour fixation à compter de septembre 2020
I.	Les <u>prochaines</u> demandes de conférences de règlement à l'amiable et séances de conciliation	transmettre le formulaire conjoint à iose.larouche@judex.qc.ca

II. EN MATIÈRE FAMILIALE :

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : – les demandes urgentes de toute nature (en matière familiale), incluant les demandes de sauvegarde <u>présentables jusqu'au 3 juillet</u>	avant signification/notification, transmettre par courriel à conferenceqc@judex.qc.ca
B.	Les demandes de sauvegarde et courtes demandes, <u>présentables en juillet et août</u> : – ces demandes seront entendues les mercredis et jeudis, à compter du mercredi 8 juillet 2020	transmettre par courriel à : greffecivilquebec@justice.gouv.qc.ca en indiquant : « Sauvegarde ou courtes demandes C.S. et le numéro de dossier », pour présentation les <u>mercredis et jeudis, à compter du 8 juillet</u> – incluant l' appel du rôle provisoire de la veille par conférence téléphonique

C.	Le temps réservé, avec ou sans témoins, de 30 minutes à 3 heures : – les dossiers seront entendus à compter du lundi 6 juillet 2020	réservation du temps par appel au greffier spécial les mercredis p.m., jeudis et vendredis <u>de juin</u> , et les mercredis p.m. <u>de juillet et août</u> (au 418 649-3506, poste 42283). Veuillez vous entendre préalablement sur trois dates possibles de présentation.
D.	Les demandes de gestion, incluant celles pour gérer les dossiers de pratique de plus de trois heures : – les gestions seront entendues les jeudis p.m., à compter du 18 juin 2020	transmettre par courriel à : <u>greffecivilquebec@justice.gouv.qc.ca</u> en indiquant : « Gestion C.S. et le numéro de dossier », pour présentation les <u>jeudis p.m. de juin, juillet et août</u> , à compter du 18 juin
E.	Les demandes conjointes, sur conventions et prolongations de sauvegarde	transmettre par courriel à : <u>greffecivilquebec@justice.gouv.qc.ca</u> en indiquant : « Convention C.S. et le numéro de dossier »
F.	Les demandes de conférences de règlement à l’amiable et séances de conciliation <u>déjà déposées</u>	vous serez contactés par Mme Josée Larouche, pour fixation à compter de septembre 2020
G.	Les <u>prochaines</u> demandes de conférences de règlement à l’amiable et séances de conciliation	transmettre le formulaire conjoint à <u>josee.larouche@judex.qc.ca</u>

III. **EN MATIÈRE CRIMINELLE :**

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	Les demandes non contestées	transmettre au juge <u>raymond-w.pronovost@judex.qc.ca</u>